



Compte rendu de la réunion du Conseil de l'école doctorale - 104 Sciences de la Matière, du Rayonnement et de l'Environnement (SMRE), tenue en salle du conseil du bât. SN2, le vendredi 3 mars 2017 à 14h30

Étaient présents :

- Mme Claudine Follet
- M. Xavier Vekemans
- M. Jean-François Paul
- M. Majid Taki
- M. Patrick Cordier
- M. Nicolas Tribovillard
- M. Pascal D'Hulster
- M. Jean-Paul Cornard
- M. Alain De Mets
- M. Abdelhak Hadj-Sahraoui
- M. Joël Cuguen
- M. Christophe Van Brussel

Étaient excusés :

- Mme. Anne Ponchel
- Mme Hélène Selosse
- M. Sébastien Monchy

Le secrétaire de séance est Christophe Van Brussel

La séance est ouverte à 14h30 par Joel Cuguen qui apporte deux informations préalables avant de suivre l'ordre du jour. Tout d'abord, il informe le conseil que le budget du collège doctoral, financé par la COMUE (dont la Région est à l'origine de la plus grande partie des fonds) s'érode. Une première proposition de budget de 470 K€ a dû être revue à la baisse. Une nouvelle proposition a été faite à 320 K€.

De plus, une partie du budget 2016-2017 servira à payer les formations 2015-2016 – Le budget réel pour 2016-2017 sera de 290K€ - Conséquence directe : 12 formations sont annulées en avril, mai et juin 2017. De même, on ne duplique plus les formations qui sont malheureusement les plus prisées par les doctorants.

Deuxième information, la Cour des comptes auditionne la COMUE. La direction du collège doctoral a rendez-vous le lundi 6 mars à 14h00 pour répondre à un ensemble de questions précises concernant le collège doctoral. C'est la raison pour laquelle, les établissements co-accrédités ont été sollicités pour les statistiques d'inscription et de soutenance.

1/Mise en conformité des procédures avec l'arrêté du 25 mai 2016.

La convention de formation et la charte du doctorant sont toujours en préparation au niveau du collège doctoral. L'arrêté du 25 mai 2016 relatif à la formation doctorale a rendu obligatoire les comités de suivi des thèses (CST). L'ED applique l'arrêté et propose d'arrêter un cadre commun pour l'ensemble. Sur le site de l'ED, une note sur l'organisation des comités de thèse est téléchargeable ainsi que les formulaires de composition du CST et de modèle de rapport. Du débat est remonté le besoin de préciser davantage la note, notamment le circuit - Transit par le DED qui envoie au directeur de l'ED- Rajouter dans la rubrique téléchargements du site internet, les liens des formulaires. Par ailleurs quelques précisions et modifications mineures dans la rédaction de la note ont été souhaitées.

M. Parol précise qu'il enverra un modèle de rapport de CST à tous les DED. Avis favorable du conseil.

En matière de jury de thèse, et compte tenu de la dernière FAQ du ministère, de nouvelles directives en matière sont progressivement mises en place par les établissements.. Le directeur de thèse (ou les directeurs de thèse) participe au jury en qualité de membre invité et ne prend pas part à la délibération finale. Pour l'instant, l'ED contrôle la

régularité des jurys de façon pragmatique et vérifie en particulier que les jurys soient suffisamment ouverts aux membres extérieurs. L'ED interrogera notamment l'établissement Lille 1 et souhaiterait une modification du formulaire de soutenance pour qu'il soit plus conforme à l'arrêté.

Concernant les réinscriptions en 2^{ème} et 3^{ème} année, M. Cordier souhaite que l'on allège la procédure de réinscription en enlevant les visas du directeur de laboratoire et des co-directeurs et encadrant, le cas échéant. Le conseil approuve le principe d'alléger les procédures, mais il est quand même souhaitable que le DU soit au courant des inscriptions en thèses dans son unité.

Lors de l'entretien annuel avec le DED, les doctorants ne viennent pas forcément avec leur portfolio des formations suivies. C'est une difficulté pour les DED de valider les crédits annuels. Il est demandé à l'ED si les DED ne peuvent pas avoir un accès à Formadoc. La direction de l'ED ne voit pas d'inconvénient et propose de donner les accès de l'ED au DED pour qu'ils puissent accéder au portfolio des doctorants de leur filière.

2/ Campagne de recrutement des contrats doctoraux 2017.

L'ED a donné des avis favorables à tous les dossiers qui ont été présentés. Au final ont été remontés à la région par les établissements : Artois : 1 sujet ; UVHC : 1 sujet, ULCO : 10 sujets, IMT Lille Douai : 3 sujets; Lille 1 : 43 sujets. Une réunion d'information des écoles doctorales est prévue le 6 mars 2017 par l'Université Lille 1.

3/ Les élections des représentants des doctorants au conseil de l'ED.

Le conseil de l'ED SMRE devra se conformer aux nouvelles instructions de l'arrêté du 25 mai 2016 (art.9):

Le conseil sera composé de 26 membres.

- 16 (60%) représentants des établissements, des unités ou des équipes de recherches concernées, dont au moins deux représentants des personnels ingénieurs, administratifs ou techniciens :
 - o : 14 représentants des laboratoires et 2 représentants des personnels IATOSS (sont proposés Hélène Selosse et Christophe Van Brussel)
- 5 (20%) doctorants

C Van Brussel remercie les DED pour leur collaboration puisqu'ils se sont fait relai auprès des doctorants afin que se dégage chez les primo-entrants, des candidats qui représentent tout le périmètre de l'ED SMRE. Une note relative à l'organisation des élections est téléchargeable sur le site de l'ED. Il informe que le scrutin commence lundi 6 mars jusqu'au 20 mars. 7 doctorants/suppléants se sont déclarés candidats. Pour l'ED SMRE, 5 doctorants/suppléants seront élus par les usagers de l'ED SMRE, soit 20% du conseil de l'ED composé de 26 membres. Les bureaux de vote se situent dans les établissements suivants : ULCO, UVHC, Artois, IMT Douai, Ecole centrale.

Il est proposé que soit octroyé 1 crédit ED par présence aux réunions du conseil de l'ED aux représentants des doctorants qui seront élus.

- 5 (20%) membres extérieurs à l'ED choisis parmi les personnalités qualifiées, dans les domaines scientifiques et dans les secteurs socio-économiques concernés

Il est souhaité qu'un directeur adjoint puisse être nommé dans les prochains mois, et que des propositions soient faites pour la direction de l'ED pour le contrat 2020-2024.

4/ Budget de l'ED

Christophe Van Brussel indique que le budget 2016-2017 s'élève à 44 K€ euro (dotation inchangée par rapport à l'année passée) auquel il faut ajouter en recettes, les reversements de l'Artois et de l'IMT Lille Douai pour un montant de 4 650 €.

Ne contribuent pas au financement de l'ED:

- ULCO : 60 doctorants (1,2 et 3 année) soit une somme de 9 000 € pour une contribution de 150€ par doctorant
- UVHC : 11 doctorants (1,2 et 3 année) - soit 1 650 €
- Ecole centrale : 9 doctorants (1,2 et 3 année) - soit 1 350 €.

Il sera proposé à ces établissements une convention de reversement avec un montant (150€/doctorant en 1,2 et 3^{ème} année). Jean François Paul se propose également de faire un relai et d'insister sur le bien-fondé de ce reversement à l'ED auprès de l'école centrale.

C Van Brussel présente la répartition des dépenses par grandes masses en se basant sur le budget 2016 :

L'Aide à la mobilité internationale des doctorants représente 21% du budget annuel, les formations doctorales 69 % , les frais de fonctionnement 10 %.

5/ L'absentéisme aux formations doctorales

Des statistiques sur le suivi des formations et l'absentéisme aux formations doctorales sont présentées. Pour lutter contre ce phénomène, certaines ED (SJPG et BSL) ont décidé d'instaurer des crédits négatifs à hauteur de la formation non suivie sans motif valable. Si le conseil est unanime sur le fait que l'on n'arrivera pas au taux 0 d'absentéisme, il est préconisé aux DED de jouer sur l'effet d'annonce auprès des doctorants. En effet, instaurer un tel système signifie une gestion des crédits négatifs. Cela risque d'être chronophage pour l'ED. Compte tenu que les doctorants SMRE suivent régulièrement les formations du collège doctoral, pour ceux qui seraient proches des 60 crédits mais qui ne les atteindraient pas, une certaine tolérance doit être faite par les DED. Il est proposé pour les doctorants qui n'auraient pas obtenu les 60 crédits minimum de permettre la soutenance mais de conditionner la délivrance du diplôme à l'obtention des crédits manquants.

Il est proposé la mise en œuvre de l'entretien d'avant soutenance et présente le formulaire associé. Il permettrait de valider les crédits formation ED et la valorisation. M. Hadj précise qu'en matière de valorisation l'ULCO rétribue financièrement les publications (Prime aux labos et quelques fois aux doctorants).

6/ Questions diverses

Le Directeur évoque la question de la procédure d'HDR Lille 1 pour laquelle un avis de l'ED est demandé pour l'inscription des candidats. L'avis du conseil est demandé pour certains dossiers avant transmission pour examen par la commission recherche de l'établissement.

Le conseil valide la demande de **demande de rattachement d'une équipe**, le laboratoire environnement et ressources de Boulogne (LERB) qui est installée au sein du Centre Ifremer Manche Mer du Nord. Cette équipe composée de deux personnes souhaite être rattachée à l'ED SMRE compte tenu de sa thématique et de son champ d'action.

C. Van Brussel fait **un point sur l'enquête SIREDO 2017**. Les informations doivent être saisies pour le 28 avril 2017. Il informe qu'il a demandé aux autres établissements co-accrédités de faire remonter leurs données pour le 7 avril 2017. Cependant, une circulaire de modification de l'enquête a été reçue le 27 février 2017

Cette année, l'enquête se fera finalement en 2 temps :

- Jusqu'au 28 avril 2017 : il est demandé de renseigner les tableaux 1, 2, 3, 3bis, 3ter, 4-1, 4-2, 5 et 7.
- En septembre / octobre 2017 : le tableau 6 sur la situation des docteurs ayant soutenu en 2016 sera renseigné en septembre / octobre 2017.

Le changement calendaire pour le tableau 6 entraîne une rupture de série cette année.

Elle permet néanmoins de renseigner la situation des docteurs 1 an après l'obtention de la thèse, la plupart des soutenances intervenant entre septembre et décembre.

L'ordre du jour étant épuisé la séance est levée à 18h00